

Rue de l'Hôpital 2
CH-2800 Delémont
t +41 32 420 50 50
secr.sic@jura.ch

Delémont, le 7 juillet 2022

Communiqué de presse

Cohésion sociale : le Bureau de l'intégration appelé à être rattaché au Service de l'action sociale

La politique d'intégration des étrangers et la lutte contre le racisme est actuellement confiée au Service de la population, agissant par le Bureau de l'intégration des étrangers et de la lutte contre le racisme. Dans le cadre de réflexions menées sur l'organisation du Service de la population, il a été constaté que le domaine de l'intégration des étrangers et de la lutte contre le racisme gagnerait à être attribué au Service de l'action sociale. Une modification légale prévoyant un transfert en ce sens est soumise au Parlement.

Le travail d'intégration de la population étrangère est aujourd'hui concrètement partagé entre deux entités de l'Etat : le Bureau de l'intégration des étrangers et de la lutte contre le racisme, rattaché au Service de la population, est en charge des mesures cantonales d'intégration des étrangers non issus de l'asile et le Service de l'action sociale, par l'entremise de l'Association jurassienne d'accueil des migrants (AJAM) qu'il chapeaute, s'occupe du volet relevant de l'asile. Cette répartition des tâches relevant de l'intégration n'est plus opportune, du fait qu'elle engendre quelques doublons et qu'elle représente une certaine dispersion des forces.

Le Gouvernement estime que la concentration au Service de l'action sociale de l'ensemble des tâches inhérentes à l'intégration des personnes étrangères au sens large du terme doit permettre la création de synergies et de dégager plus aisément une vision consolidée, transversale et approfondie de la thématique de l'intégration des étrangers. L'action de l'Etat doit ainsi gagner en cohérence et efficacité. Il est donc proposé au Parlement d'adapter le décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale afin de permettre le transfert du Bureau de l'intégration au sein du Service de l'action sociale.

Personnes de contact :

Nathalie Barthoulot, ministre de l'Intérieur, tél. 032 420 51 00

Muriel Christe Marchand, cheffe du Service de l'action sociale, tél. 032 420 51 42.